

Mécènes de la culture à La Chapelle-sur-Erdre

REJOIGNEZ-NOUS !



À La Chapelle-sur-Erdre, nous accordons une place importante à la culture et au sport. Nous avons à cœur de les rendre accessibles à toutes et tous, dès le plus jeune âge. Cet engagement se traduit autant dans nos propres actions et politiques publiques, que par notre soutien au monde culturel et associatif. Car une ville de culture, c'est une ville où l'on s'épanouit et où il fait bon vivre. Nous proposons aujourd'hui à toutes les forces vives du territoire, à nos partenaires et en particulier aux acteurs du monde économique, de rejoindre cet engagement chapelain pour la culture et de le faire grandir à nos côtés, pour aller plus loin, ensemble !

Vous remerciant d'avance pour votre future contribution à cette démarche de mécénat, nous vous invitons à parcourir cette plaquette pour en savoir plus.

Laurent Godet,

Maire de La Chapelle-sur-Erdre

Muriel Dintheer,

Adjointe à la culture et à la lecture publique

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE PORTE DES VALEURS DE PARTAGE, RENCONTRE, TRANSMISSION

Le projet artistique et culturel « Réenchanter le réel » se décline autour de quatre axes :

- > Offrir une programmation culturelle de qualité, pluridisciplinaire, accessible à tous les publics grâce à une politique tarifaire adaptée et accessible ;
- > Favoriser l'accès à la culture avec une attention particulière à la jeunesse et au public familial, grâce à des spectacles adaptés et des actions spécifiques en direction du public scolaire, avec une programmation « Hors les murs » pour rencontrer les publics les plus éloignés ;
- > Soutenir la création artistique avec l'accueil en résidence de jeunes artistes émergents et régionaux, sur deux lieux : l'espace culturel Capellia et le JAM ;
- > Développer les partenariats sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs professionnels (compagnie La Salamandre, festival Hip Opession, ACE/Les Rendez-vous de l'Erdre) et amateurs (école de musique, associations culturelles....).

LA SAISON 2024-2025 EN QUELQUES CHIFFRES

- 1 001 abonnés
- 11 250 spectateurs, dont 2 250 jeunes de la petite section à la 3ème ont assisté à un spectacle
- 30 spectacles (concert, théâtre, danse, cirque, arts de la rue...)
- 150 artistes programmés (régionaux ou de notoriété nationale voire internationale)
- Communication : 2 100 abonnés Facebook, 8 000 programmes diffusés, 5 magazines par an distribués à 9 300 exemplaires



DEVENEZ PARTENAIRE EN SOUTENANT LE PROJET CULTUREL DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

« Partager, Transmettre, Rencontrer » sont des valeurs portées par de nombreux acteurs du territoire. Rejoignez-nous !

Votre soutien permettra de :

- Encourager la création des jeunes artistes émergents et régionaux et participer au rayonnement culturel en intégrant le Club Création ;
- Développer l'accueil des artistes en résidence de création sur deux lieux : Capellia et le JAM, proposer au public ou à vos collaborateurs des sorties de résidence et des rencontres avec les artistes ;
- Participer à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes avec des actions artistiques et culturelles : ateliers, stages, spectacles ;
- Favoriser l'accès à la culture, contribuer au développement de la citoyenneté et lutter contre l'exclusion, avec les événements culturels gratuits sur l'espace public.



En vous engageant financièrement à nos côtés et en faisant le choix d'accompagner le développement de nos activités artistiques, de médiation et de transmission, vous bénéficiez :

- D'avantages fiscaux (réduction de l'impôt sur les sociétés de 60 % de la somme versée) ;
- D'une valorisation de votre engagement dans notre communication ;
- De contreparties à construire ensemble (dans la limite de 25 % du montant du don), à partir des multiples possibilités offertes par le service culture permettant d'impliquer vos comités d'entreprise, vos équipes et de remercier vos partenaires privilégiés (invitation à des spectacles et à des répétitions, visites des coulisses, rencontres avec les artistes, mise à disposition d'espaces, rendez-vous privilégiés...).



Votre soutien	soit après déduction fiscale de 60 %
1000 €	400 €
2 500 €	1000 €
5 000 €	2 000 €
10 000 €	4 000 €
15 000 €	6 000 €
20 000 €	8 000 €
30 000 €	12 000 €

Vous pouvez aussi vous engager sur un soutien en nature, par exemple sur l'hébergement et la restauration des artistes, le transport des équipes, la boisson servie au bar ou la communication... ou un soutien en compétence par exemple diagnostic énergétique, expertise comptable...

ENVIE DE FAIRE PARTIE DE L'AVENTURE ?

Contactez-nous
mecenas@lachapellesurordre.fr

